



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-01-16 modifiant le Règlement RV-2003-00-86 décrétant des travaux dans le cadre du programme Agir, volet Habitation (Accès Logis et Logement abordable) du gouvernement du Québec ainsi qu'un emprunt

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Annexe « A »**

L'annexe « A » du Règlement Rv-2003-00-86 décrétant des travaux dans le cadre du programme Agir, volet Habitation (Accès Logis et Logement abordable) du gouvernement du Québec ainsi qu'un emprunt est remplacée par celle jointe en annexe au présent règlement.

Adopté le 26 juin 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Jean Marion

Jean Marion, assistant greffier

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 23 AOÛT 2003